

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-437 DU 4 OCTOBRE 1996

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et civil à la Dignité de Grand  
Officier de l'Ordre National du Bénin du  
Président du Conseil Economique et Social,  
Monsieur Valentin A. AGBO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin -
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 18 Mars 1996 -
- VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin -
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant Composition du Gouvernement -
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim -
- En application de l'article 2, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin.

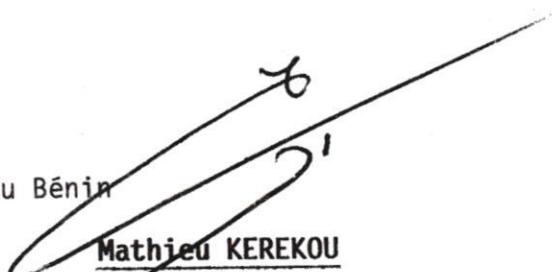
**DECRETE** :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel et civil à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 6 Septembre 1994, date de son élection en qualité de Président du Conseil Economique et Social, Monsieur Valentin A. AGBO.

Article 2 : Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 4 OCTOBRE 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin

  
**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 4 -  
HAAC - CES 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE 6 - DLC - INSAE 2 - IGE - CSM - DCCT 3  
BN - DAN - ONEPI 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.